



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
Tylwyth Eldar

PLAN NATIONAL D'ACTIONS

en faveur du

Desman des Pyrénées en Occitanie

Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) est un petit mammifère semi-aquatique endémique du quart nord-ouest de la péninsule ibérique et du massif pyrénéen.

Le Desman des Pyrénées ressemble anatomiquement à d'autres animaux tels que le Rat brun, bon nageur à la queue robuste, la Taupe, aux pattes griffues et puissantes et au museau particulièrement sensible, enfin à la Musaraigne, au museau allongé pouvant attraper les petits Arthropodes. Quasiment aveugle, c'est grâce à son sens du toucher hyperdéveloppé qu'il scrute son environnement, s'oriente et chasse ses proies.

Découverte et décrite tardivement en 1811 par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, cette espèce cryptique est particulièrement difficile à étudier, et reste peu connue du grand public. En effet, malgré les apports de connaissances récents, notamment sur les mœurs de l'espèce et ses capacités de déplacements, certains aspects de sa biologie et de son écologie sont encore peu renseignés, comme sa reproduction.

1 - Arrêté du 23/04/2007.

2 - JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996 - conservation vie sauvage et milieu naturel en Europe . Annexes II et IV de la directive européenne «Habitats Faune-Flore» CEE 92/43 du 21 mai 1992 - conservation habitats naturels, faune et flore sauvages.

3 - Liste rouge nationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Infos clés

*En France:
Protégé¹*

*Directive Habitat
Faune Flore*

Classé annexe II²

*Statut UICN³:
Vulnérable*

*En europe:
En danger*

**LE 2021
PNA 2030**

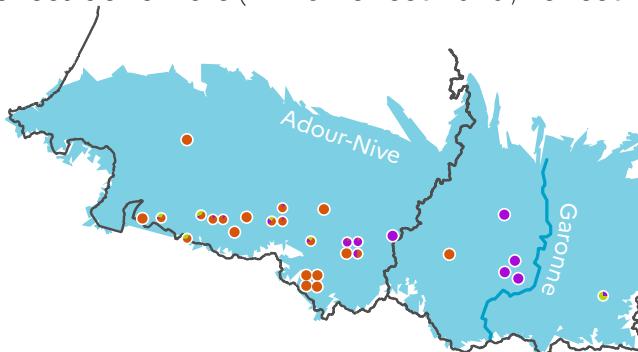
Espèce endémique à l'axe pyrénéo-cantabrique et de la chaîne du «Sistema central» espagnol.

2 à 4 ans d'espérance de vie

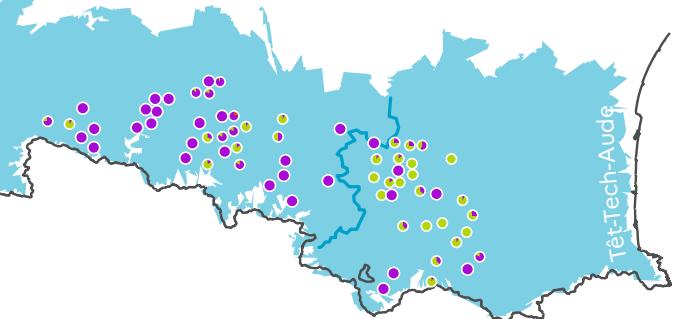
Principaux résultats observés

Le travail initié avec le premier PNA Desman et poursuivi au travers du projet LIFE a permis d'apporter de nombreux éléments nouveaux et a contribué à faire sortir le Desman des Pyrénées de l'ombre (Lim & Poncet 2020; Poncet

et al. 2020) avec notamment plusieurs thèses de doctorat qui ont permis d'améliorer grandement les connaissances sur l'espèce en matière de répartition, d'écologie, de génétique et de régime alimentaire.

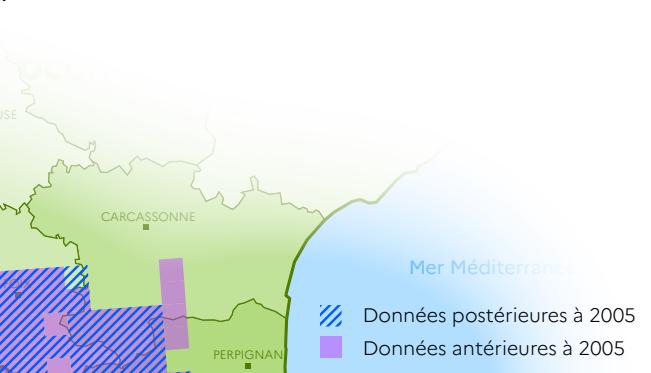


Distribution des sous-populations génétiquement différenciées (Gillet, 2017)

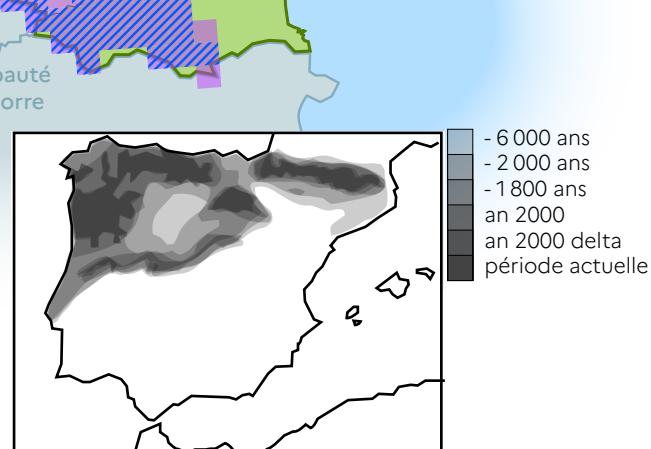


Évolution de la répartition française de l'espèce

Échelle 10 km x 10 km (bilan du premier PNA en faveur du Desman des Pyrénées 2009-2015)



Estimation de l'évolution de la distribution du Desman des Pyrénées au cours des siècles (Gisbert & Garcia-Perea, non publié)



PRINCIPALES MENACES

- Détérioration et fragmentation des habitats (aménagements hydrauliques, diminution du débit sur tronçons court-circuités), limitant les ressources alimentaires de qualité et la connexion entre individus.
- Destruction directe lors de travaux d'aménagement de cours d'eau.
- Prédateur par les mésocarnivores, dont le Vison d'Amérique.

PRINCIPALES ACTIONS

- Réduire les causes anthropiques de mortalité directe et indirecte.
- Préserver, restaurer et améliorer les habitats de l'espèce.
- Diminuer les sources de dérangement et de prédateur par le Vison d'Amérique.

Principaux résultats observés

Si la prise en compte de l'espèce s'est très nettement améliorée, l'état de ses populations reste très fragile et la situation de l'espèce est plus que jamais préoccupante. La réévaluation du statut UICN au niveau national de l'espèce de «Quasi-menacé» à «Vulnérable» en est la preuve. Les principaux facteurs de sa régression demeurent la détérioration et la fragmentation de ses habitats, sous l'effet combiné de certains aménagements des cours d'eau et du changement climatique.

Le programme LIFE a permis d'initier une forte dynamique de travail qui a conduit à l'élaboration d'une procédure de prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement (note de cadrage Desman» du 30 novembre 2019) complétée par un panel de livrets techniques (livret 1 Connaissance de l'espèce, livret 2 Outil cartographique et protocole d'inventaire, livret 3 Protocoles de suivis, livret 4 Guide technique Desman) et de cycles de formations dédiées aux bureaux d'étude afin d'accompa-

gner au mieux les porteurs de projet dans la prise en compte et la conservation de l'espèce dans le cadre des travaux.

C'est dans cette optique que le second PNA a pris le relais à partir de 2021. Les chantiers majeurs du deuxième PNA 2021-2030 sont :

- l'actualisation de la carte de présence de l'espèce prévue pour 2024-2025 avec pivot historique 2014 (la dernière cartographie présentait une aire répartition à la date de 2014 avec date pivot historique 2006) ;
- l'amélioration des connaissances sur la reproduction de l'espèce (travaux importants en cours menés en Espagne) ;
- l'influence des modifications de débit sur son écologie. Ce dernier travail fait l'objet d'importantes actions de capture et de radiopistage réalisées dans le cadre d'une thèse universitaire.

Éléments Financiers

Sur un budget total de 2,5 M€ pour le LIFE + Desman 2014-2020, la DREAL Occitanie a couvert 9% des dépenses du LIFE tandis que la majorité des dépenses ont été couvertes par la Commission européenne.

L'actuel PNA 2021-2030, doté d'un budget d'environ 980 000€ issu de multiples sources de financement (Agences de l'eau, Office fran-

çais de la biodiversité, Fonds Vert, Ministère de l'Écologie...), couvre la mise en œuvre du plan de conservation jusqu'en 2027, dont environ 55 000€ mis à disposition par la DREAL Occitanie pour l'animation (hors suivis, mesures d'évitement et de réduction effectuées sur le budget propre des maîtres d'ouvrages des projets d'aménagement).

Documentation

Le Layman's report (document de vulgarisation de fin de projet) est consultable et téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.desman-life.fr/resultats/presentation>

Le PNA 2021-2030 et l'ensemble des livrets techniques Desman sont disponibles sur le site de la DREALOccitanie :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/a23843.html>